

L'UNSA dénonce la montée intolérable des actes antisémites

L'UNSA dénonce la montée intolérable des actes antisémites.

Ayant toujours placé la lutte contre toutes les discriminations au cœur de son syndicalisme, elle se réjouit de l'appel républicain lancé par les principaux partis politiques démocrates du pays à se rassembler contre l'antisémitisme.

Elle appelle ses adhérents et militants à se joindre aux rassemblements prévus notamment le mardi 19 février. A leurs côtés, le Secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, participera, avec une délégation du Secrétariat national de l'UNSA, au rassemblement parisien du mardi 19 février à 19 H, place de la République.

Communiqué du 15 février

Projet de loi « Santé » :

La transformation de notre système doit aussi passer par le dialogue

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé a été présenté ce jour en Conseil des ministres.

Pour l'UNSA, la volonté de réformer les études de santé va dans le bon sens. La suppression du numerus clausus doit faciliter l'accès aux filières « médecine » tout au long du cursus universitaire.

Dans un contexte de déserts médicaux grandissants, l'UNSA salue les mesures visant à permettre aux praticiens diplômés hors UE de bénéficier du Contrat d'engagement de Service Public (CESP).

Ce texte porte également l'introduction plus large des nouvelles technologies pour améliorer la recherche, les connaissances et faciliter l'accès à un certain nombre de services pour les assurés.

Pour l'UNSA, il faudra veiller à ce que l'État garantisse un haut degré d'exigence vis-à-vis de la sécurité des données de santé.

Si les mesures visant à permettre l'utilisation de la télémédecine et des télésoins sont positives, notamment pour répondre en partie aux problèmes d'accès aux soins, ces dispositions ne doivent pas se substituer à la nécessité de mettre en place des mesures fortes pour que chaque assuré, quel que soit son lieu d'habitation, puisse accéder physiquement à un professionnel de santé.

Toutefois l'UNSA s'interroge fortement sur la méthode choisie par le gouvernement qui a décidé de légiférer en grande partie par ordonnances.

Or, sur des sujets aussi sensibles que ceux touchant à l'organisation du monde hospitalier, l'UNSA souhaite que l'ensemble des acteurs et notamment les salariés et les agents soient partie prenante.

A ce titre, l'UNSA s'oppose à l'introduction de mesures visant à rendre possible des modifications de la représentation des personnels.

Si ce projet de loi a pour objectif de permettre une meilleure efficacité de l'offre de soins pour les assurés, elle ne doit pour autant avoir pour conséquences d'affaiblir les instances de dialogue social.

Communiqué du 14 février

Projet de loi Fonction Publique : une réforme qui modifie le contrat social avec les agents publics

Le gouvernement a décidé de présenter son projet de loi aux organisations syndicales mercredi 13 février nonobstant le grand débat national voulu par le Président de la République.

Cette volonté du gouvernement d'aller toujours plus vite est en totale contradiction avec la démarche du grand débat national. Services publics, fiscalité, dépense publique sont, en effet, bien au cœur de ce débat et concernent tous les Français.

L'UNSA Fonction Publique relève que ce projet de loi acte une régression des droits des agents publics.

Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle...

Certes les CAP sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours ! Cette transformation renforcera l'individualisation des relations entre le supérieur hiérarchique et l'agent au risque d'altérer le fonctionnement des services publics.

L'UNSA conteste par ailleurs que le CHSCT, en tant que tel, soit fondu dans une instance unique appelée CSA (Comité social d'administration). Cela se traduira par un affaiblissement de la protection et de la santé des agents au moment même où des restructurations intenses se profilent.

La possibilité renforcée de recourir à des contractuels précaires plutôt qu'à des titulaires accentuera la dégradation du service public alors que les services publics doivent être modernisés et renforcés pour améliorer l'offre de service au plus près des citoyens.

Ce projet de loi ne tient pas compte, sur les points essentiels, des remarques, critiques et propositions de l'UNSA qu'elle a portées à la connaissance du gouvernement lors des nombreuses réunions qui ont ponctué l'année 2018.

Pour être précis, **ce projet de loi est un texte décidé par le seul gouvernement.**

Il contient de nouveaux dispositifs que l'UNSA Fonction Publique va maintenant évaluer pour vérifier qu'ils assurent les garanties dues aux agents publics alors que d'importantes restructurations sont déjà annoncées.

Alors que les débats actuels font apparaître la nécessité d'une politique plus solidaire alliant une indispensable transition écologique à l'intérêt général, le gouvernement affaiblit son meilleur levier qu'est la fonction publique au service du pays.

L'UNSA Fonction publique combattra les impacts négatifs de ce projet de loi. Elle appelle le gouvernement à entendre ses arguments.

Lire les deux communiqués de l'UNSA Fonction Publique : <https://www.unsa-fp.org/>

L'UNSA rencontre Annick Girardin, ministre des Outre-Mer

Une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille et Luc Farré a rencontré la ministre des Outre-Mer afin de procéder à un tour d'horizon de la situation des départements et territoires d'Outre-Mer sur les plans économique, social et fonction publique. De son côté, la ministre a présenté son projet Outre-Mer 5.0.

RATP : l'UNSA reçue par la PDG du groupe

Une délégation de l'UNSA, menée par Luc Bérille avec Thierry Babec et Laurent Escure a rencontré le lundi 18 février la PDG de la RATP, Madame Catherine Guillouard. Cette rencontre a permis d'échanger sur l'actualité sociale, la loi mobilité, les recrutements, la formation et la stratégie du groupe. L'UNSA, forte de sa nouvelle place de première organisation syndicale à la RATP, a insisté pour que le dialogue social soit exemplaire dans cette entreprise et débouche sur des avancées pour les salariés.

L'UNSA FESSAD fête ses 20 ans lors de son 5ème congrès

Le 5^{ème} congrès de l'UNSA-FESSAD s'est tenu les 13 et 14 février 2019 à Bagnolet. Près d'une centaine de syndicats et sections syndicales étaient représentés par une soixantaine de délégués.

Luc Bérille, Secrétaire général, de l'UNSA, a ouvert ce congrès. Les délégués de la FESSAD ont réaffirmé à cette occasion leur attachement à l'UNSA et à ses valeurs. Un nouveau bureau a été élu. Said Darwane est devenu le 4^{ème} Secrétaire général de la fédération qui fête cette année ses 20 ans.

L'UNSA-FESSAD, ses syndicats et sections syndicales, continueront de prendre une part active dans le développement de l'UNSA pour gagner en 2021 la représentativité interprofessionnelle, rappeler le sens du dialogue social défendu et revendiqué par l'UNSA -écouter, proposer, construire-, affirmer sa place dans le paysage syndical français et œuvrer à une vraie transformation sociale.

Congrès départementaux et régionaux : les secrétaires d'UD et d'UR élu.e.s ou réélu.e.s

Dans les départements et régionaux la dynamique des congrès se poursuit. Le travail réalisé sur le rapport d'activité et la résolution générale prépare le congrès de l'UNSA qui se déroulera les 2, 3 et 4 avril à Rennes.

Congrès départementaux

Côte d'Or :	Christophe Benoît
Eure-et-Loir :	Jean-Luc Roubaud
Lot :	Christine Laverdet
Marne :	Gilles Bourscheidt
Tarn-et-Garonne :	Philippe Deleau

Congrès régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes :	Gilles Mondon
Bourgogne-Franche-Comté :	Stéphane Matthey
Corse :	François Giudicelli
Nouvelle-Aquitaine :	Joël Roy
Pays de la Loire :	Joëlle Gilet